

TRANSFORMEZ VOTRE EXPÉRIENCE

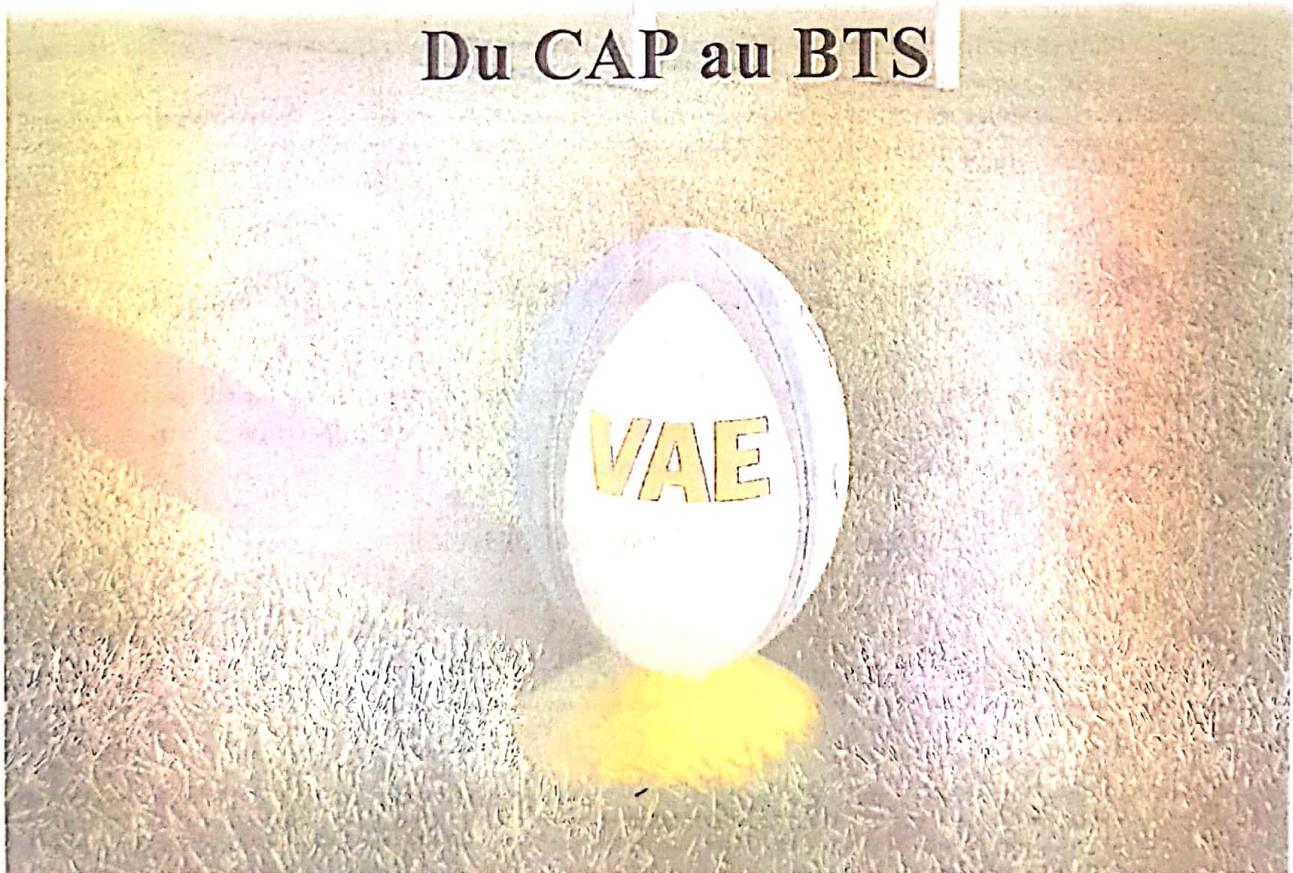
EN DIPLÔME...

LIVRET D'ACCUEIL DU CANDIDAT

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A LA V.A.E.

Diplômes de l'Education Nationale

Du CAP au BTS



Adresse postale : GIP FCIP de Toulouse
DAVA – 75 rue Saint-Roch – 31400 TOULOUSE
05 31 08 39 60
- www.francevae.fr – dava@macep.fr

Mise à jour : 06/05/2021

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap.

Le référent handicap de notre organisme :

Allison BARHER est joignable par mail allison.barher@ac-toulouse.fr et par téléphone au 05.31.08.39.66.

Nos formations et nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous proposons un parcours de formation adapté :

- Accompagnement adapté et régulier (rendez-vous avec le référent handicap pour suivre l'adaptation à la formation)
- Aménagements :
 - o Aménagement organisationnel : aménagement des rythmes, de la durée de formation par du temps partiel, l'organisation de pauses plus fréquentes
 - o Aménagement des modalités de validation de la formation s'il y a lieu : tiers temps supplémentaire, aide humaine
 - o Aménagement pédagogique : agrandissement des polices, intensification des couleurs et des contrastes
 - o Aménagement technique : outil informatique adapté (vidéo projecteur connecté à un ordinateur permettant la retranscription des interventions)
 - o Aménagement des locaux : organisation de l'espace de travail pour y intégrer un fauteuil adapté, un appareillage
 - o Autres aménagements spécifiques : travail étroit avec CAP Emploi et le représentant du bureau territorial pour mobiliser des aides compensatrices adaptées (GIRPEH)

SUGGESTIONS D'AMELIORATION ET RECLAMATIONS

Dans le cadre du principe d'amélioration continue de notre organisation et de nos prestations, nous nous engageons à recueillir et à traiter toutes les suggestions d'amélioration et réclamations concernant nos services qui nous seront communiquées par e-mail à l'adresse ci-dessous :

gip-reclamation-dysfonctionnement@ac-toulouse.fr

SOMMAIRE DU LIVRET D'ACCUEIL

LES CONDITIONS D'ACCES A LA VAE	4
LES ACTEURS DE LA VAE	4
LES ETAPES DU PARCOURS DU CANDIDAT	5
LES RESSOURCES TÉLÉCHARGEABLES	6
LES DEMARCHES DE FINANCEMENT	8
ITINERAIRE 20H	9
ITINERAIRE 24H	10
ITINERAIRE A DISTANCE DE 20H.....	11
PERSONNES RESSOURCES POUR VOTRE ACCOMPAGNEMENT VAE	11
FICHE DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT	13

LES CONDITIONS D'ACCES A LA VAE

La validation des acquis de l'expérience est une autre voie d'accès au diplôme basée sur la reconnaissance de votre expérience socioprofessionnelle pour obtenir tout ou partie d'un diplôme.

La VAE est ouverte à tous :

- ✓ Il n'y a aucun critère d'âge, de statut (salarié, artisan, bénévole, travailleur indépendant, intérimaire...) ou encore de niveau de formation requis.
- ✓ La seule condition est de justifier de **1607 heures, soit une année au minimum d'expérience professionnelle (continue ou discontinuée) présentant un lien direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé.**
- ✓ La VAE n'est pas une reprise d'études ou une formation ou un complément de formation. **Vous ne passez aucune épreuve d'examen.** Lorsque vous présenterez votre dossier, votre expérience professionnelle devra déjà correspondre au référentiel diplôme (document officiel qui fait l'inventaire des savoirs, compétences, aptitudes exigés pour l'obtention d'un diplôme)
- ✓ La VAE n'est pas une simple conversion d'années de travail en un diplôme. Il vous faudra faire la démonstration de l'acquisition des blocs de compétences en lien avec le référentiel en 3 étapes :

1 ^{ère} étape	Constituer le livret 1
2 ^{ème} étape	Constituer le livret 2
3 ^{ème} étape	Participer au jury de certification

LES ACTEURS DE LA VAE

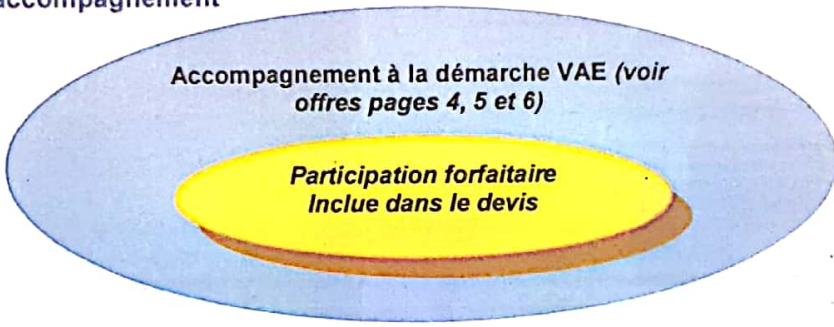

DAVA : Dispositif académique de validation des acquis

- Délivre l'étude préalable obligatoire pour obtenir l'avis de recevabilité
- Propose un accueil et un accompagnement en présentiel ou à distance sur Toulouse et les sites de proximité

DEC : Direction des Examens et des Concours

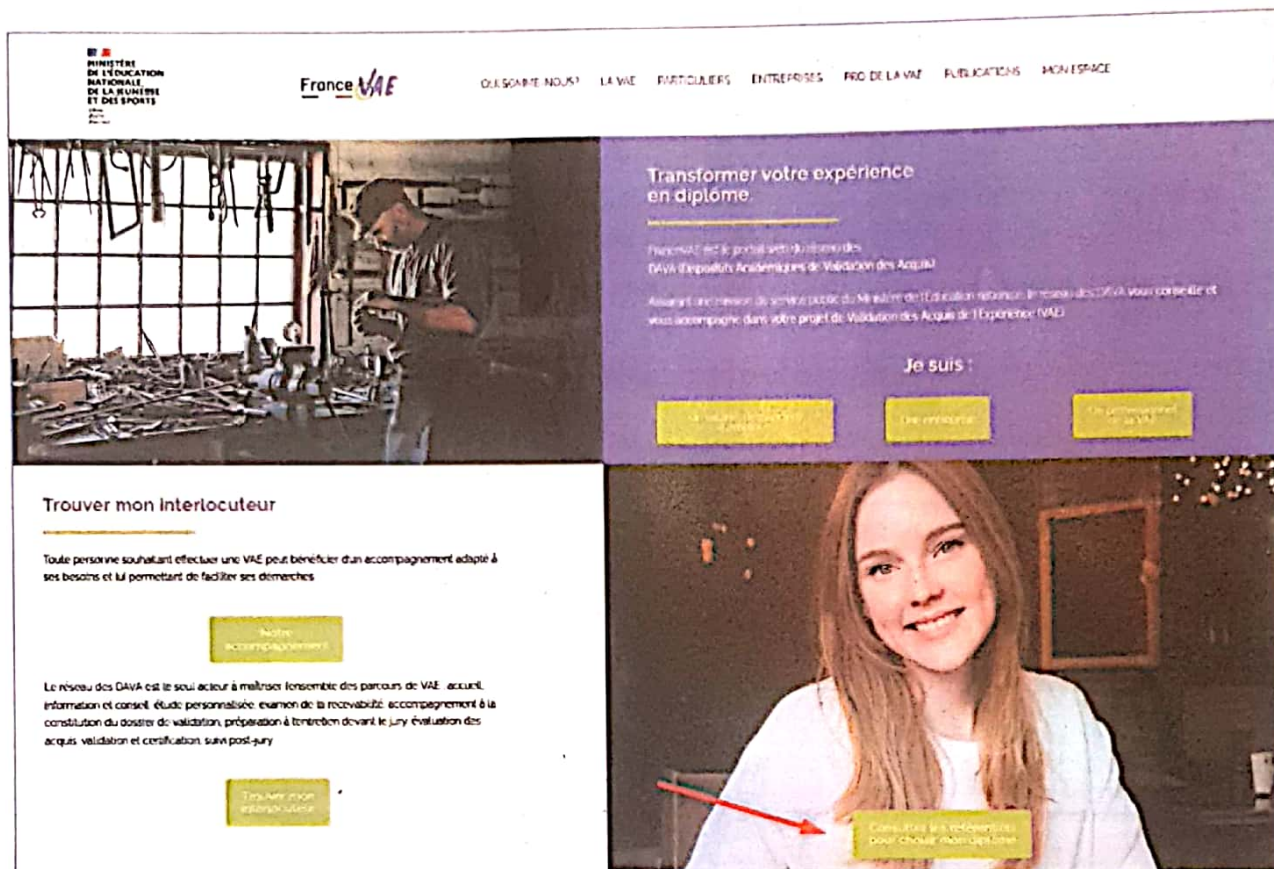
- Délivre la recevabilité
- Organise les commissions de certification (jury VAE)

LES ETAPES DU PARCOURS DU CANDIDAT

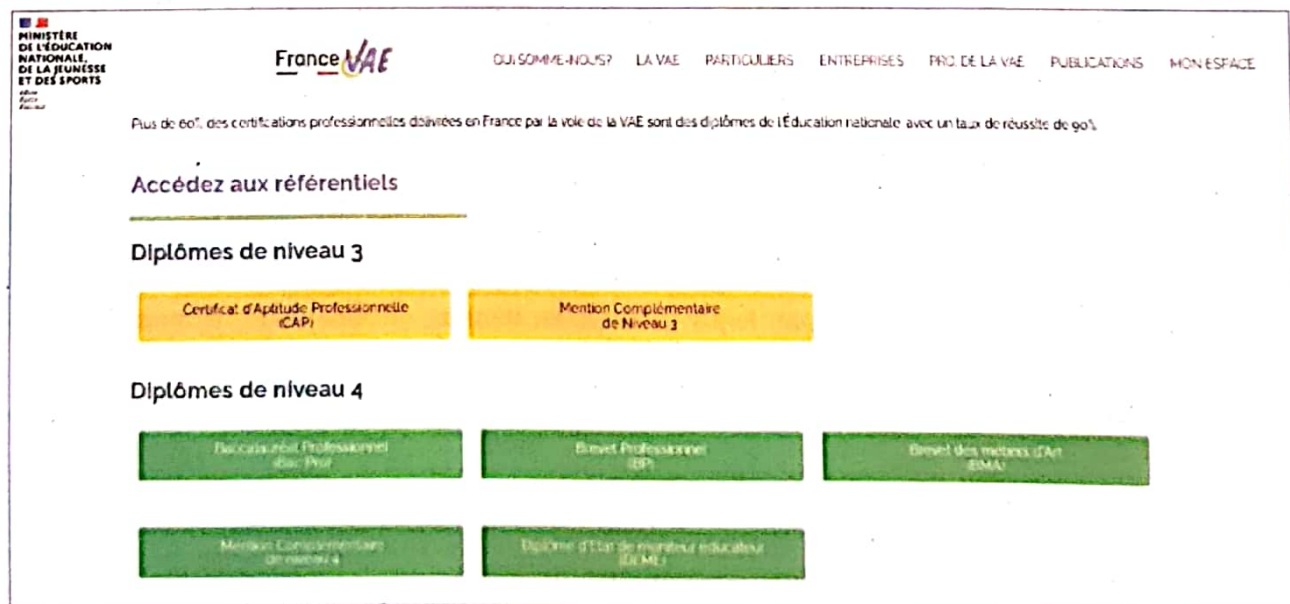
<p>S'INFORMER ET OBTENIR L'ETUDE DE FAISABILITE</p> <p>DAVA</p>	<p>Participation à la réunion au DAVA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche • Etude de faisabilité • Appropriation des livrets <p>Le candidat réalise avec le méthodologue du DAVA une étude de FAISABILITE de son projet VAE (étude préalable obligatoire pour obtenir l'avis de recevabilité)</p>
<p>OBTENIR L'AVIS DE RECEVABILITE DU LIVRET 1</p> <p>DEC</p>	<p>Dépôt du livret 1 de recevabilité dématérialisé sur le site www.francevae.fr</p>
<p>REDIGER LE LIVRET 2</p>	<p>Avec accompagnement</p> <div style="text-align: center;">  <p>Accompagnement à la démarche VAE (voir offres pages 4, 5 et 6)</p> <p>Participation forfaitaire Inclue dans le devis</p> </div> <p>Sans accompagnement</p> <div style="text-align: center;">  <p>Participation forfaitaire à la session d'évaluation de 250€ (décret N°2019-1119 du 31 octobre 2019)</p> </div>
<p>ENVOYER LE LIVRET 2</p>	<p>Dépôt du livret 2 dématérialisé sur le site www.francevae.fr au plus tard le 15 janvier ou le 15 septembre de chaque année</p>
<p>PARTICIPER AU JURY DE VALIDATION</p>	<p>Expertise par le jury du dossier déposé, entretien avec le candidat Décision de validation Publication des résultats sur « Publinet » De mars à mai ou d'octobre à décembre de chaque année 1h00</p>
<p>Si le diplôme n'a pas été obtenu en totalité Conseil Individualisé pour finaliser le projet de validation (Post VAE) auprès du DAVA 2h00</p>	

LES RESSOURCES TÉLÉCHARGEABLES

Télécharger le référentiel des activités professionnelles sur www.francevae.fr :

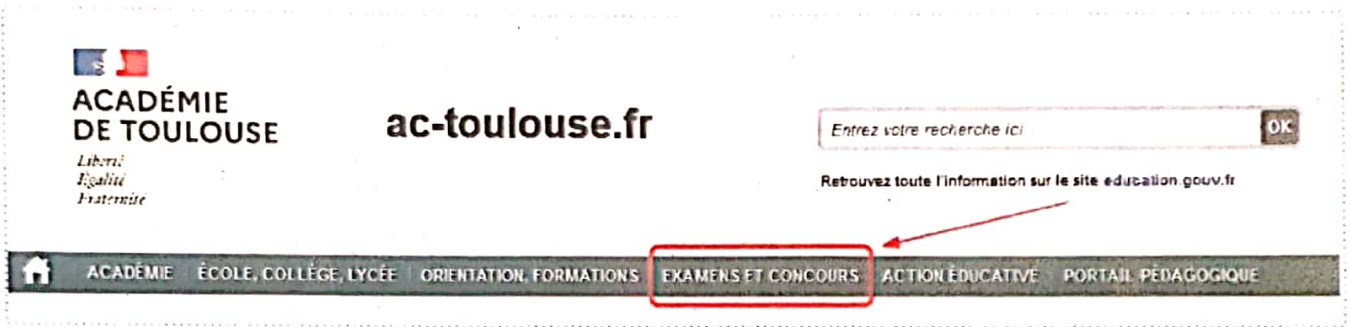


1. Cliquer sur « Consulter les référentiels pour choisir mon diplôme »

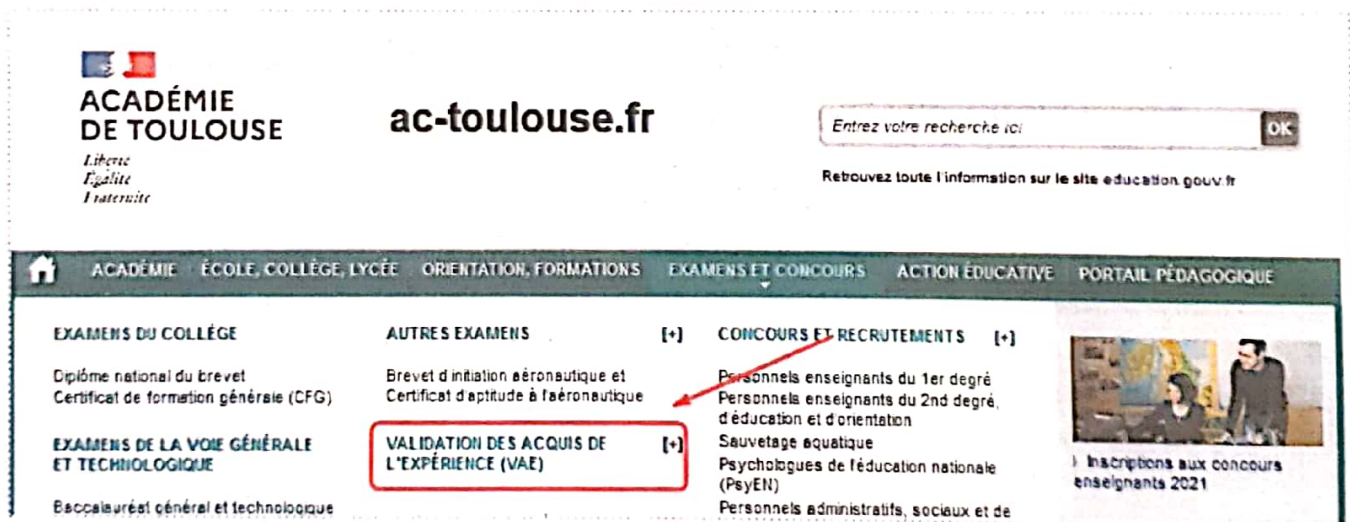


2. Sélectionner le diplôme concerné

Télécharger le livret 2 sur www.ac-toulouse.fr :



1) Cliquez sur « EXAMENS ET CONCOURS »



2) Cliquez sur « VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) »

Le livret 2 :

Pour tous les niveaux de diplômes (Diplômes de niveau 3, 4 et 5), le livret 2 doit être déposé **uniquement** sur la plateforme FRANCE VAE : <https://www.francevae.fr>

Pour tout renseignement utile, et afin de créer son espace candidat en vue de déposer le livret, il convient en premier lieu de contacter le DAVA Toulouse (obligatoire) : depot.livret2@ac-toulouse.fr

Le livret 2 ne doit ainsi plus être transmis en version papier à la direction des examens et concours.

☛ **Télécharger le modèle de livret 2 (du CAP au BTS)**

☛ Télécharger le modèle de livret 2 (DECESF)

3) Cliquez sur « Télécharger le modèle du livret 2 (CAP au BTS) »

LES DEMARCHES DE FINANCEMENT

Financement Pôle Emploi

Vous êtes demandeur d'emploi, voici la démarche à suivre :

- ❖ Vous devez remettre à votre conseiller Pôle Emploi la copie de l'étude de faisabilité (remis par votre méthodologue référent) et la proposition d'accompagnement qui sert de devis en précisant le lieu d'accompagnement (pages suivantes)
- ❖ Après analyse de votre demande avec votre conseiller Pôle Emploi vous pourrez remplir leur document interne (*Cerfa 164*)
- ❖ Ensuite, votre conseiller Pôle Emploi finalisera la demande et l'enverra directement au Pôle Emploi Régional de Balma, lequel pourra nous transmettre, si l'avis favorable est donné, l'accord de prise en charge.

A réception de cet accord, nous établirons la convention d'accompagnement vae. Ce n'est qu'au retour de la convention signée de votre part que vous pourrez démarrer l'accompagnement.

Financement par le CPF

Consulter vos droits formation et les utiliser

Pour consulter vos droits formation, vous devez vous connecter à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.

Vous pourrez ainsi découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former.

Pour être financé par votre **Compte Personnel de Formation**, merci de consulter le guide opératoire qui vous a été remis avec ce livret d'accueil.

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A LA V.A.E. 20H

Faisant office de DEVIS pour POLE EMPLOI

ITINERAIRE 20H

1200€

Accompagnement pédagogique : 950 € (20h)

Dépôt du livret 2 dématérialisé et Participation forfaitaire session d'évaluation : 250€

L'ordre des phases sera construit avec le méthodologue en fonction des besoins du candidat

Phases collectives : 16h30

Phases individuelles : 3h30

ATELIERS D'AIDE A LA FORMALISATION ET
« ESPACE TEMPS ECRITURE »

3 X 3H

AIDE INDIVIDUALISEE AVEC LE
METHODOLOGUE (1)

1H

ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC
L'EXPERT DU DIPLOME

1H30

Entretien individuel avec le
méthodologue référent et l'expert du
diplôme visé

ATELIERS DE RENFORCEMENT
D'ECRITURE
3H00



ENTRETIEN INDIVIDUEL DE
FINALISATION DU LIVRET 2

1H

OU

PREPARATION AU PASSAGE DEVANT LE JURY :
4H30

Conseils et préconisations pour l'entretien avec le jury - 1H30

Simulation n°1 de jury à partir du livret 2 déposé - 3H

SIMULATION N°2 DE JURY
3H00

Simulation n°2 de jury à partir du livret
2 déposé

Dépôt du livret 2 dématérialisé,
à la Direction des Examens et Concours et Participation forfaitaire à la session d'évaluation
(décret N°2019-1119 du 31 octobre 2019) : 250€ inclus dans le coût global des 1200€

(1) Possibilité de réaliser cette phase à distance par mail ou téléphone: (2X30MN)

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A LA V.A.E. 24H
Faisant office de DEVIS pour POLE EMPLOI
ITINERAIRE 24H

1410€

Accompagnement pédagogique : 1160 € (24h)

Dépôt du livret 2 dématérialisé et Participation forfaitaire session d'évaluation : 250€

L'ordre des phases sera construit avec le méthodologue en fonction des besoins du candidat

Phases collectives : 19h30

Phases individuelles : 4h30

ATELIERS D'AIDE A LA FORMALISATION ET
« ESPACE TEMPS ECRITURE »

5 X 3H

ENTRETIEN INDIVIDUEL
DE FINALISATION DU
LIVRET 2

1H

AIDE INDIVIDUALISEE
AVEC LE
METHODOLOGUE (*)

1H



ENTRETIEN INDIVIDUEL
AVEC L'EXPERT DU DIPLOME

1H30

Entretien individuel avec le
 méthodologue référent et l'expert
 du diplôme visé

PREPARATION AU PASSAGE DEVANT LE
JURY

4H30

Conseils et préconisations pour l'entretien avec le jury
 - 1H30










Simulation de jury à partir du livret 2 déposé - 3H

Dépôt du livret 2 dématérialisé,
 à la Direction des Examens et Concours et **Participation forfaitaire à la session d'évaluation**
 (décret N°2019-1119 du 31 octobre 2019) : 250€ inclus dans le coût global des 1410€

** Possibilité de réaliser cette phase à distance par mail ou téléphone:(2X30 MN)*

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A LA V.A.E.
Faisant office de DEVIS pour POLE EMPLOI
ITINERAIRE A DISTANCE DE 20H
1248 €

Accompagnement pédagogique à 998 € (20h)
 Dépôt du livret 2 dématérialisé et Participation forfaitaire session d'évaluation 250€

	APPROPRIATION DE LA D'ACCOMPAGNEMENT ET DES RESSOURCES 2 H	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en autonomie via la plateforme d'accompagnement à distance (1 H) ✓ Echanges avec le méthodologue référent (1 H)
	AIDE MÉTHODOLOGIQUE À LA DESCRIPTION DU CONTEXTE DE TRAVAIL (CV, fiches structures et fiches poste) 2 H	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en autonomie via la plateforme d'accompagnement à distance (1 H) ✓ Echanges avec le méthodologue référent (1 H)
	AIDE MÉTHODOLOGIQUE À LA RÉDACTION DES FICHES D'ACTIVITÉS 2 H	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en autonomie via la plateforme d'accompagnement à distance (1 H) ✓ Echanges avec le méthodologue référent (1 H)
	ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC L'EXPERT DU DIPLOME VISÉ ET LE MÉTHODOLOGUE RÉFÉRENT* 1 H 30	
	SOUTIEN DANS LA RÉDACTION DU LIVRET 2 2 X 3 H	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en autonomie via la plateforme d'accompagnement à distance (2 H X 2) ✓ Echanges avec le méthodologue référent (1 H X 2)
	ENTRETIEN DE FINALISATION DU LIVRET 2 2 H	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en autonomie via la plateforme d'accompagnement à distance (1 H) ✓ Echanges avec le méthodologue référent (1 H)
	CONSEILS ET PRÉCONISATIONS POUR L'ENTRETIEN AVEC LE JURY 1 H 30	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en autonomie via la plateforme d'accompagnement à distance (1H30)
	SIMULATION DE JURY À PARTIR DU LIVRET 2 DÉPOSÉ 3 H	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en autonomie via la plateforme d'accompagnement à distance (2 H) ✓ Echanges avec le méthodologue référent (1 H)
	Dépôt du livret 2 dématérialisé, à la Direction des Examens et Concours et Participation forfaitaire à la session d'évaluation (décret N°2019-1119 du 31 octobre 2019) : 250€ inclus dans le coût global des 1248€	

PERSONNES RESSOURCES POUR VOTRE ACCOMPAGNEMENT VAE

Référent pédagogique Accompagnement VAE	Référent administratif Devis, convention, facturation
<p>Sandrine BESANÇON 06 15 07 20 70 sandrine.besancon@macep.fr</p> <p>Mina ANDREEVA Mina.andreeva@mongipfcip.fr</p>	<p>Mahdjouba MIMOUNI 05 31 08 69 61- 06 16 83 82 99 mahdjouba.mimouni@ac-toulouse.fr</p>
<p>Laurie BONDER 05 31 08 69 64 laurie.bonder@macep.fr</p>	<p>Virginie HUGUENOT 05 31 08 69 60- 06 16 83 82 84 virginie.huquenot@ac-toulouse.fr</p>
<p>Myriam CARRÉ 05 31 08 69 65 – 06 17 99 17 94 myriam.carre@ac-toulouse.fr</p>	<p>Jackie TANCOGNE 05 31 08 69 62 – 06 09 59 66 03 jackie.tancoigne@ac-toulouse.fr</p>
<p>Cécile CUGGE 06 34 32 54 06 cecile.cugge@macep.fr</p>	<p>Véronique ROAUX 05 31 08 39 67 – 06 11 66 34 72 veronique.roaux@macep.fr</p>
<p>Laurence HEBERT 06 12 91 26 84 laurence.hebert@ac-toulouse.fr</p>	<p>Allison BARHER 05 31 08 39 66 – 06 01 54 10 28 allison.barher@macep.fr</p>
<p>Didier REYNAUD 05 31 08 39 60 didier.reynaud@ac-toulouse.fr</p>	<p>Allison BARHER 05 31 08 39 66 – 06 01 54 10 28 allison.barher@macep.fr</p>
<p>Jean-Pierre SARRION Jean-pierre.sarrion@macep.fr</p>	<p>Allison BARHER 05 31 08 39 66 – 06 01 54 10 28 allison.barher@macep.fr</p>

AMENAGEMENT PARTICULIER DES EPREUVES

Toute personne en situation de handicap a la possibilité de bénéficier d'un aménagement des épreuves. Pour cela, elle doit en faire la demande au moment de la demande de recevabilité et présenter un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que cet aménagement est nécessaire.